

AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

**Article
1838**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Amendement rédactionnel.

À l'alinéa 5

a) Au premier alinéa, les mots : « , ou bien déclarer au maire et à l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille. Dans ce cas, il est exigé une déclaration annuelle » sont remplacés par les mots : « ou bien, à condition d'y avoir été autorisé^{es} annuellement par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, lui donner l'instruction en famille. » ;

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

**Article
1839**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Modalités de délivrance de
l'autorisation & durée de l'autorisation.

À l'alinéa 5

a) Au premier alinéa, les mots : « , ou bien déclarer au maire et à l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille. Dans ce cas, il est exigé une déclaration annuelle » sont remplacés par les mots : « ou bien, à condition d'y avoir été autorisées ~~annuellement~~ par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, lui donner l'instruction en famille. » ;

(...)

À l'alinéa 7

c) Après le troisième alinéa, sont insérés ~~six~~ cinq alinéas ainsi rédigés :

(...)

Après l'alinéa 12

« L'autorisation mentionnée au premier alinéa est accordée pour une durée qui ne peut excéder l'année scolaire. Elle peut être accordée pour une durée supérieure lorsqu'elle est justifiée par l'un des motifs prévus au 1°. Un décret en Conseil d'État précise les modalités de délivrance de cette autorisation. »

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

**Article
1840**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Conformité avec la Convention
européenne de sauvegarde des droits de
l'homme et des libertés fondamentales.

À l'alinéa 8

a) « L'autorisation mentionnée au premier alinéa ne peut être accordée que pour les motifs suivants, sans que puissent être invoquées ~~les convictions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes qui sont responsables de l'enfant :~~

(...)

*d'autres raisons que l'intérêt
supérieur de l'enfant*

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
1043**

M. Francis Chouat, Mme Marie
Guévenoux, Mme Laurianne Rossi,
M. Jean-François Eliaou - **LREM**

Eviter le prétexte de l'éloignement
géographique.

À l'alinéa 11

« 3° L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique
~~d'un~~ établissement scolaire ;

de tout

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 454

Mme Bannier, Mme Florennes, Mme Goulet,
M. Mattei, M. Frédéric Petit, M. Pupponi,
Mme Vichnievsky, rapporteure thématique* - **MoDem**

Une situation « propre » à l'enfant
motivant le projet éducatif.

À l'alinéa 12

*propre à l'enfant motivant
le projet éducatif*

« 4° L'existence d'une situation ~~particulière propre à l'enfant~~, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de leur capacité à assurer l'instruction en famille dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. **Dans ce cas, la demande d'autorisation comporte une présentation écrite du projet éducatif ainsi que les pièces justifiant de la capacité à assurer l'instruction en famille. » ;**

* **signataires (suite)** : M. Philippe Vigier, M. Balanant, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, M. Geismar, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois et M. Wasserman

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 1585

Mme Guévenoux, M. Chouat, Mme Colboc,
M. Vuilletet, Mme Abadie, M. Ahamada,
Mme Atger, M. Belhaddad, M. Blein* - **LRM**

Information aux maires des
autorisations accordées.

Après l'alinéa 12

« Le maire de la commune de résidence de l'enfant est informé, dans un délai de trois mois, de l'autorisation délivrée, en application des dispositions du premier alinéa du présent article, par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation. » ;

***signataires (suite)** : M. Bridey, Mme Chalas, M. Cormier-Bouligeon, M. de Rugy, Mme Dubost, M. Eliaou, Mme Gayte, Mme Granjus, M. Henriet, Mme Krimi, Mme Lang, M. Le Bohec, M. Mazars, M. Mendes, M. Moreau, Mme Oppelt, M. Perrot, M. Questel, Mme Rossi, M. Rupin, M. Castaner et les membres du groupe La République en Marche

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
1896**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Précise que l'information aux maires a
pour objectif de permettre l'enquête
de la mairie.

Au début du second alinéa

« **Pour l'application du premier alinéa de l'article L. 131-10 du présent
code, (...)** »

*Signez
la pétition!*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

**Article
1895**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Sous amendement : Réduire la durée
de transmission de l'information de
l'autorisation aux maires.

Après l'alinéa 12

deux

2° À l'article L. 131-5 :

« Le maire de la commune de résidence de l'enfant est informé, dans un délai de **trois** mois, de l'autorisation délivrée, en application des dispositions du premier alinéa du présent article, par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation. » ;

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
1904**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Rattachement administratif des enfants
instruits en famille & attribution d'un
Identifiant national élève.

Après l'alinéa 12

« L'enfant instruit dans la famille est rattaché administrativement à une circonscription ou à un établissement d'enseignement scolaire public désigné par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation. » ;

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 1669

M. Studer, M. Blein, M. Bouyx, Mme Calvez,
Mme Cazarian, Mme Charvier, M.
Claireaux, M. Cormier-Bouligeon* - **LREM**

Permettre au rectorat de rencontrer
les parents demandant une
autorisation.

Après l'alinéa 12

« **L'autorité de l'État compétente en matière d'éducation peut convoquer les responsables de l'enfant à un entretien afin d'apprécier la situation de l'enfant et de sa famille et de vérifier leur capacité à assurer l'instruction en famille** » ;

***signataires (suite)** : , M. Gérard, M. Le Bohec, Mme Granjus, Mme Hérin, Mme Mörch, Mme Piron, Mme Provendier, M. Sorre, M. Testé, Mme Ali, M. Anato, M. Arend, M. Baichère, M. Barbier, Mme Brulebois, Mme Brunet, M. Cazenove, Mme de Lavergne, Mme Dupont, Mme Gayte, M. Gouttefarde, M. Haury, M. Krabal, Mme Le Peih, M. Maire, M. Martin, M. Michels, Mme Pouzyreff, Mme Robert, Mme Rossi, M. Thiébaud, Mme Thomas, Mme Toutut-Picard, Mme Vidal, Mme Zannier et M. Zulesi.

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
1841**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Le silence gardé par l'administration
vaudra acceptation de la demande
d'autorisation.

Après l'alinéa 12

« En application de l'article L. 231-1 du code des relations entre le public et l'administration, le silence gardé pendant deux mois par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation sur une demande formulée en application du premier alinéa vaut décision d'acceptation » ;

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
1842**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

Généralisation des cellules de
prévention de l'évitement scolaire.

Après l'alinéa 14

« 3° bis L'article L. 131-6 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Des cellules de prévention de l'évitement scolaire sont instituées dans chaque département, associant notamment les services départementaux de l'éducation nationale, les services du Conseil départemental, la caisse d'allocations familiales, la préfecture de département et le ministère public. Les modalités d'application du présent alinéa sont précisées par décret. » ;

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

**Article
1843**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM**

L'enquête de mairie n'aura plus pour
objet d'établir les raisons du recours à
l'instruction en famille.

Après l'alinéa 14

« 3° bis L'article L. 131-10 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, les mots : « d'établir quelles sont les raisons alléguées par les personnes responsables de l'enfant, et » sont remplacés par les mots : « de vérifier la réalité des raisons alléguées par les personnes responsables de l'enfant pour obtenir l'autorisation mentionnée à l'article L. 131-5 »

« b) Au troisième alinéa, les mots : « la déclaration » sont remplacés par les mots : « l'autorisation » ;

« c) Au quatrième alinéa, les mots : « de la déclaration annuelle qu'elles sont tenues d'effectuer » sont remplacés par les mots : « de l'autorisation qui leur est accordée » ;

« d) Au cinquième alinéa, les mots : « de déclaration » sont remplacés par les mots : « d'autorisation » ;

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 320

Mme Blin, M. Hemedinger, Mme Audibert,
Mme Meunier, Mme Trastour-Isnart, Mme
Boëlle, Mme Corneloup, M. Ravier* - LR

Décaler a minima d'une année
l'application de ce nouveau dispositif.

A l'alinéa 18

« III. – Les dispositions du présent article entrent en vigueur à la rentrée
scolaire ~~2021~~. » ;

2022

* **signataires (suite)** : M. Benassaya, M. Door, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Cordier, M.
Cinieri, M. Gosselin et M. Manuel

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 707

M. Charles de Courson, M. Castellani, M.
Clément, M. Colombani, Mme De
Temmerman* - **Libertés et Territoires**

Décaler a minima d'une année
l'application de ce nouveau dispositif.

A l'alinéa 18

« III. – Les dispositions du présent article entrent en vigueur à la rentrée
scolaire ~~2021~~. » ;

2022

***signataires (suite)** : Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher et M. Simian

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
768**

M. Breton, M. Hetzel,
M. Le Fur et M. Reiss - LR

Décaler a minima d'une année
l'application de ce nouveau dispositif.

A l'alinéa 18

« III. – Les dispositions du présent article entrent en vigueur à la rentrée
scolaire ~~2021~~ » ;

2022

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République

**Article
1336**

M. Labille, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, M. Meyer Habib, M. Morel-À-L'Huissier et M. Zumkeller - **UDI & Ind.** Décaler a minima d'une année l'application de ce nouveau dispositif.

A l'alinéa 18

« III. - Les dispositions du présent article entrent en vigueur à la rentrée scolaire ~~2021~~ » ;

2022

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 1494

M. Le Bohec, M. Bouyx, Mme Dufeu,
Mme Le Feu, Mme Gomez-Bassac,
Mme Hennion, Mme de Lavergne* - **LREM.**

Décaler a minima d'une année
l'application de ce nouveau
dispositif.

A l'alinéa 18

« III. – Les dispositions du présent article entrent en vigueur à la rentrée
scolaire ~~2021~~ » ;

2022

***signataires (suite)** : Mme Mauborgne, Mme Pouzyreff et Mme Riotton

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

**Article
1844**

Mme Brugnera, rapporteure thématique
et M. Boudié, rapporteur - **LREM.**

Généraliser l'attribution d'un
identifiant national à l'ensemble des
enfants soumis à l'obligation scolaire.

Après l'article 21

Après l'article L. 131-6 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 131-6-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 131-6-1. – Afin notamment de renforcer le suivi de l'obligation d'instruction par le maire et l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation et de s'assurer ainsi qu'aucun enfant n'est privé de son droit à l'instruction, chaque enfant soumis à l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 se voit attribuer un identifiant national. »

*Signez
la pétition !*



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi confortant le respect des principes de la République

Article 1588

Mme Colboc, M. Vuilletet, M. Chouat,
Mme Abadie, M. Ahamada, Mme Atger,
M. Belhaddad, M. Blein* - **LREM.**

Journée pédagogique autour de la
citoyenneté et des principes
républicains dans les écoles volontaires.

Après l'article 21

« À titre expérimental, il est mis en place, par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, une journée pédagogique autour de la citoyenneté et des principes républicains pour les enfants recevant une instruction à domicile. Cette journée est organisée dans toutes les écoles volontaires. »

***signataires (suite)** : M. Bridey, Mme Chalas, M. Cormier-Bouligeon, M. de Rugy, Mme Dubost, M. Eliaou, Mme Gayte, Mme Granjus, Mme Guévenoux, M. Henriet, Mme Krimi, Mme Lang, M. Le Bohec, M. Mazars, M. Mendes, M. Moreau, Mme Oppelt, M. Perrot, M. Questel, Mme Rossi, M. Rupin, M. Castaner et les membres du groupe La République en Marche

Signez
la pétition !



AMENDEMENTS ADOPTÉS À LA COMMISSION

relatifs à l'article 21 du projet de loi
confortant le respect des principes de la République



(dont 10 rédigés par
Mme Brugnera et M. Boudié)

POUR RÉSUMER :

Les 37 amendements
de suppression ont été rejetés

20 amendements adoptés

(dont 15 amendements LREM, 1 MoDem, 2 LR, 1 Libertés et Territoires, 1 UDI indépendants)

dont 5 qui concernent

le report de l'application de ce dispositif en 2022

(rédigés par LREM, LR, Libertés et Territoires, UDI et indépendants).

Rien n'est encore joué !

- ✓ Pré-projet de loi
- ✓ Avis Conseil d'Etat
- ✓ Projet de loi remanié
- ✓ Conseil des ministres
- ✓ Commission spéciale des lois
- ✓ Assemblée nationale
- ✗ Sénat
- ✗ Assemblée nationale
- ✗ Commission mixte paritaire
- ✗ Conseil Constitutionnel

Prochaine étape, la séance publique à l'Assemblée Nationale le 1er février !

La mobilisation continue, c'est maintenant que tout se joue !

Signez
la pétition !

